



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés :

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°23/34 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Publié le : 27 avril 2023

Transmis en Préfecture le : 2 mai 2023

Exécutoire le : 2 mai 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif présenté par le maire, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2022, constate que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes	355 001.85 €
Dépenses	104 487.12 €
Excédent d'exploitation de l'exercice	250 514.73 €

Section d'investissement :

Recettes	373 715.85 €
Dépenses	209 728.62 €
Excédent d'investissement de l'exercice	163 987.23 €

Restes à réaliser :

Recettes	0.00 €
Dépenses	300 225.90 €

Résultats définitifs

Excédent d'exploitation reporté	0.00 €
Excédent d'exploitation de l'exercice	250 514.73 €
Résultat de clôture exploitation 2022	250 514.73 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	185 980.86 €
Excédent d'investissement de l'exercice	163 987.23 €
Résultat de clôture investissement 2022	349 968.09 €

- **Dit** que le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 250 514.73 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

